



Point de
contact national
Belgique

Point de contact national belge
pour les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales.

RAPPORT ANNUEL
DU POINT DE CONTACT NATIONAL BELGE
2014
(période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014)

A. INFORMATIONS DE CONTACT

Le Point de contact national belge est établi au Service public fédéral (SPF) Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Direction Générale Analyses économiques et économie internationale,
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Belgique
Tél. : 00 32 2 277 72 82
E-mail : colette.vanstraelen@economie.fgov.be
Site Internet : www.oecd-guidelines.fgov.be

B. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le PCN est composé de manière tripartite, et comprend des membres des organisations d'employeurs :

- FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)
- Agoria (Fédération de l'Industrie technologique)
- Essenscia (Fédération belge des Industries chimiques)

des organisations de travailleurs

- CSC (Centrale des Syndicats Chrétiens)
- FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique)
- CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique)

d'un certain nombre de services publics fédéraux

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- SPF Justice
- SPF Santé publique
- SPF Affaires étrangères

et de représentants des trois Régions

- Région flamande
- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale

La présidence est assurée par Monsieur Marc Van Hende, Directeur général honoraire du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Le secrétariat est assuré par Madame Colette Vanstraelen et Monsieur Rend Haffar du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Au cours de l'exercice, le PCN belge s'est doté d'un réseau d'experts.

Ayant fait le constat que le PCN ne dispose pas toujours en son sein de l'expertise nécessaire dans les matières qu'il est amené à traiter, et ce notamment suite à la révision fondamentale des Principes directeurs en mai 2011. Cette révision a introduit de nouveaux domaines, tels que la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement, ou la diligence raisonnable (due diligence). Elle a également ajouté un nouveau chapitre sur un sujet important, à savoir les droits de l'homme.

Par conséquent, le PCN a constitué un réseau d'experts composé de personnes disposant de différentes compétences et provenant d'horizons variés qui pourraient apporter leur expertise, de leur propre initiative ou à la demande du PCN.

Les noms et domaines de compétences des experts sont publiés sur le site Internet du PCN à l'adresse :

http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/responsabilite_societale_des_entreprises/Principes_directeurs_OCDE_entreprises_multinationales/Point_de_contact_national_OCDE_Belgique/Reseau_d_experts/

Le budget du PCN fait partie du budget du SPF Economie PME, Classes moyennes et Energie.

Le budget annuel du PCN est inférieur à 50.000 USD.

Le PCN emploie 1,3 personne en équivalent temps plein.

La cohérence des politiques est un élément clé pour le PCN belge et le gouvernement belge. Le PCN fait partie du groupe de travail sur l'entreprise responsable. Ce groupe prend en charge le Plan d'action national pour la conduite responsable des entreprises. Actuellement, le PCN belge collabore au sein de ce groupe à un Plan d'action national Droits de l'homme et entreprises.

C. INFORMATION ET PROMOTION

Le PCN belge dispose d'un site Internet spécifique : www.oecd-guidelines.fgov.be

En plus d'informations générales, et de la possibilité de télécharger les Principes Directeurs et d'autres documents de l'OCDE, les principales pages du site concernent : le Point de contact national en Belgique (avec communiqués, rapport annuels, documents, réseau d'experts), l'introduction d'un dossier spécifique, ainsi que des FAQ-Questions fréquemment posées.

Le PCN élabore tous les ans avec ses membres un plan d'action. Il vise essentiellement à réaliser des actions de promotions et d'informations non seulement des Principes directeurs, mais également des différentes initiatives, projets et documents destinés à améliorer la gouvernance responsable des entreprises. Le plan d'action est destiné aux membres du PCN, qui en suivent régulièrement son avancement.

Dans les formulaires de demande adressés notamment à l'agence belge de crédit à l'exportation, il y a une page à signer par l'investisseur qu'il a pris connaissance des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Egalement, et de manière générale, le président, le secrétariat et les membres du PCN mettent régulièrement en avant les caractéristiques et avantages des Principe directeurs dans les réunions ou évènements auxquels ils/elles participent.

Le 4 février 2014, le PCN belge a organisé dans les locaux du SPF Economie un séminaire sur le thème « Les droits de l'homme, un défi particulier pour les entreprises ». Plus de 70 personnes y ont assisté, et des présentations ont été faites par des représentant(e)s d'entreprises belges actives dans le secteur international, ainsi que par des représentant(e)s du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de BIAC et de TUAC

Régulièrement, le PCN participe à des réunions ou évènements avec des parties prenantes. Ceci se fait plus particulièrement dans le cadre de rencontres avec une vision large de la Responsabilité sociale d'entreprise.

Dans ce cadre, le PCN a publié le 7 février 2014, et après des consultations étendues avec différentes parties prenantes, un rapport et des recommandations relatifs à la problématique de la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments dans le secteur de l'habillement au Bangladesh.

Le PCN a une relation directe avec certaines des organisations partenaires de l'OCDE et/ou d'autres organisations actives dans la conduite responsable des affaires, telles que : UN Global Compact, Global Reporting Initiative, ISO 26000.

D. MISE EN ŒUVRE DANS DES CIRCONSTANCES SPECIFIQUES.

La procédure de traitement par le PCN des circonstances spécifiques est décrit dans le Règlement d'ordre intérieur du PCN.

Durant la période considérée, 1 circonstance spécifique a été traitée par le PCN belge.

La difficulté majeure rencontrée lors du traitement de la circonstance spécifique a été la rupture de la clause de confidentialité par une des parties, qui a contribué à un article dans la presse.

E. AGENDA PRO ACTIF

Au cours de l'exercice, le PCN belge a été particulièrement actif dans différents domaines, grâce à l'engagement de sa présidence, de son secrétariat, de ses membres et de son réseau d'experts.

Le PCN a pris part ou organisé différentes rencontres et tables rondes.

Organisation d'une table ronde avec différents acteurs du secteur non-ferreux (27/11/2014).

Durant cette table-ronde des exposés ont été faits par des représentants de l'OCDE et de la Commission européenne. La représentante de l'OCDE a détaillé le « Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High-Risk Areas », et le représentant de la Commission européenne a présenté le projet de règlement de la Commission européenne (dont le processus législatif est en cours) pour un mécanisme d'auto certification pour les importateurs d'étain, de tantale, de tungstène et d'or (3T + G) originaires de zones de conflit ou à haut risque. De nombreux représentants et représentantes des entreprises, des fédérations et des ONG ont assisté.

Trois tables rondes (de type multistakeholders) sur le secteur de la confection, au Bangladesh notamment, ont été organisées à l'initiative du PCN belge. Des résultats positifs ont été enregistrés de la part du secteur et des entreprises concernées. Le PCN a notamment recommandé aux entreprises belges de souscrire au « Bangladesh Accord on Fire and Building Safety ».

Le PCN a également pris part à des initiatives organisées par d'autres organisations, afin de partager et de faire connaître sa position à ce sujet.

F. COOPERATION ET PEER-LEARNING

Le PCN belge reste intéressé par l'organisation d'un peer-learning avec d'autres PCN. Un tel évènement est prévu pour 2015.

MODELE POUR L'INTRODUCTION D'UNE CIRCONSTANCE SPECIFIQUE

Titre : Jan De Nul NV - projet Sabetta

PCN leader: Belgique

PCN en soutien : aucun

Date d'introduction: 10 septembre 2013

Description : Circonstance spécifique introduite le 10 septembre 2013 par l'ONG Greenpeace concernant l'éventuel non-respect par la société Jan De Nul NV de certains Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en rapport avec le projet du port de Sabetta, en zone arctique russe. Greenpeace a demandé expressément au PCN de restaurer et de faciliter la concertation avec l'entreprise.

Theme(s) : chapitre VI, environnement

Pays hôte: Fédération de Russie

Source: ONG

Secteur: dragage / construction

Statut: clôturé le 24 septembre 2014

Publication : communiqué publié le 24 septembre 2014

Lieu de publication :

http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/responsabilite_societale_des_entreprises/Principes_directeurs_OCDE_entreprises_multinationales/Point_de_contact_national_OCDE_Belgique/communiques/